

Dattak
65 Boulevard Lannes,
75016, Paris.
support@dattak.io

Date : 11 juillet 2026
Contrat n° : 24071500011

Assuré

OMR INFOGERANCE
AVENUE JULES VERNE,
44230, SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE.
N° SIREN : 509460770

Attestation d'Assurance cyber

La société Dattak atteste que l'entreprise mentionnée ci-dessus a souscrit à une assurance cyber Dattak 24071500011 sur la période du 10 septembre 2026 au 09 septembre 2027 pour les garanties et montants maximum stipulés ci-après.

Garanties	Plafond par période d'assurance	Franchise par sinistre
Assistance et mesures d'urgence		
Hotline d'urgence 24h/7j et frais d'expert référent de crise - Frais d'expert informatique/cybersécurité & traducteur - Frais de conseil juridique - Frais d'expert en gestion et communication de crise	2 000 000,00 €	Aucune
Responsabilité civile		
Responsabilité civile en cas d'atteinte aux données personnelles et aux données confidentielles	2 000 000,00 €	1000,00 €
Responsabilité civile en cas d'intrusion malveillante	2 000 000,00 €	1000,00 €
Responsabilité civile médias	2 000 000,00 €	1000,00 €
Frais et pertes		
Frais de reconstitution des données	2 000 000,00 €	1000,00 €
Frais de reconstitution de votre système informatique	2 000 000,00 €	1000,00 €
Frais d'amélioration	200 000,00 €	1000,00 €
Frais de remplacement du matériel informatique	2 000 000,00 €	1000,00 €
Frais de notification en cas d'atteinte aux données personnelles	2 000 000,00 €	1000,00 €

Garanties	Plafond par période d'assurance	Franchise par sinistre
Frais de monitoring et de surveillance des données personnelles compromises	2 000 000,00 €	1 000,00 €
Frais de défense devant une autorité administrative et sanctions pécuniaires	2 000 000,00 €	1 000,00 €
Frais de défense, pénalités contractuelles PCI-DSS	200 000,00 €	20 000,00 €
Perte d'exploitation	2 000 000,00 €	1 000,00 € et 10 heures de délai d'attente
Frais supplémentaires d'exploitation	2 000 000,00 €	1 000,00 €
Perte d'exploitation consécutive à une atteinte à l'e-réputation	2 000 000,00 €	1 000,00 € et 24 heures de délai d'attente
Honoraires d'expert d'assuré	200 000,00 €	1 000,00 €
Cyber-extorsion		
Cyber-extorsion	2 000 000,00 €	1 000,00 €
Récompense	50 000,00 €	1 000,00 €
Extensions de garanties		
Cyberfraude :		
- Assistance et mesures d'urgence - Hotline d'urgence 24h/7j et frais d'expert référent de crise - Frais d'expert informatique/cybersécurité - Frais de conseil juridique	2 000 000,00 €	Aucune
Cyberfraude :		
Pertes financières	200 000,00 €	20 000,00 €
Surfacturation téléphonique	200 000,00 €	10 000,00 €
Surfacturation frauduleuse de services technologiques	200 000,00 €	10 000,00 €

La période d'indemnisation :

- Pour la garantie « Perte d'exploitation » : 12 mois maximum.
- Pour la garantie « Perte d'exploitation consécutive à une atteinte à l'e-réputation » : 3 mois maximum.

L'expert référent de crise :

DATTAK CERT est l'expert référent de crise pour toutes les mesures activables dans la garantie « Assistance et mesures d'urgence ».

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur sous réserve du paiement effectif de la prime, conformément aux dispositions de l'article L113-3 du Code des assurances.

La couverture est strictement limitée aux termes et conditions prévus par le contrat. La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait, en aucun cas, engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Paris, le 11 juillet 2026.

Dattak

Charlotte Couallier, CEO

